



PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 18 AOUT 2022

Ce jour d'hui, samedi 30 juillet 2022, Nous, Patrice AZILE, Maire de MONTHOIRON, avons convoqué Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, à l'effet de se réunir à la Mairie de Monthoiron, le jeudi 18 août 2022 à 20h00.

Le Maire,
Patrice AZILE

Séance du 18 août 2022

Présents : M. AZILE Patrice, Maire, Mmes : BALZANO Karine, FAUGEROUX Graziella, FERRIERES Audrey, GAUFFREAU Corinne, MM : BOCQUIER Christophe, CARDINEAU Christophe, GONZALES Nicolas, KORNECKI David, MIREBEAU Thierry, SAUSSAY Richard, TOULOUSE Philippe
Excusé(s) ayant donné procuration : M. PRINGUET Cyriack à Mme FAUGEROUX Graziella
Excusé(s) : M. GOYAUD Romain

A été nommé(e) secrétaire : M. SAUSSAY Richard

QUORUM : 8 élus sur 14

ORDRE DU JOUR :

- 1 - PLU : prise de décision suite à l'arrêt rendu par la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux concernant la délibération du 15 juillet 2019 prescrivant la révision allégée
- 2 - Vie des commissions
- 3 - Informations et questions diverses

1 - PLU : prise de décision suite à l'arrêt rendu par la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux concernant la délibération du 15 juillet 2019 prescrivant la révision allégée

En préambule, Monsieur le Maire, Patrice AZILE, décide de quitter la salle et de ne pas prendre part aux débats et au vote de cette délibération. Il en est de même pour M. GONZALES Nicolas. L'effectif passe ainsi à 10 membres présents et un pouvoir, soit 11 votants.

La séance est ainsi présidée par Madame FAUGEROUX Graziella, première adjointe.

Selon les termes de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, un vote à bulletin secret a été sollicité par au moins un tiers des membres présents. Cette décision est validée par l'ensemble des élus présents.

Madame FAUGEROUX, adjointe, rappelle aux membres du conseil municipal que, par décision du 7 juillet 2022, la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux a admis les interventions de l'Association Vent des Forts et de la Société Valeco et a annulé la délibération du conseil municipal du 15 juillet en tant qu'elle prescrit une révision allégée en vue de « faire évoluer les règles d'urbanisme sur les parcelles du projet éolien des Brandes de l'Ozon Sud afin de lui permettre d'être réalisé ». La Cour d'Appel a également condamné la commune au versement à l'association Vent d'Ozon d'une somme de 1 500€.

L'arrêté n°21BX00173 a été transmis à l'ensemble des membres du conseil municipal pour prise de connaissance et avis sur les suites à donner à ce dossier. Une rencontre a eu lieu avec l'avocat de la commune, Me Brugière, le mardi 26 juillet pour explications et conseils sur la suite à donner à cet arrêt. Le conseil municipal a ainsi jusqu'au 7 septembre pour saisir, s'il le souhaite, le Conseil d'Etat.

Après en avoir délibéré le conseil municipal procède au vote à bulletin secret. M. KORNECKI David se charge du dépouillement des votes et déclare qu'à l'unanimité, le conseil municipal décide de :

- Saisir le Conseil d'Etat afin de se pourvoir contre la décision rendue par la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette procédure.

2 - Vie des commissions

- Point sur :
 - Personnel : recrutement agent de surveillance de garderie (les 25 juillet et 1er août)
Mme Guion Stéphanie assurera les fonctions d'agent de surveillance de la garderie scolaire de Monthoiron, à compter du 1^{er} septembre 2022.
- Dates à retenir :
 - Réunion des bénévoles de la bibliothèque, le samedi 3 septembre
 - Commission Loisirs et Festi'Monthoiron, le mercredi 7 septembre à 19h30
 - Prochain conseil municipal, le jeudi 15 septembre 2022 à 19h30

3 - Informations et questions diverses

La séance est levée à 20h20.

Signatures :
Patrice AZILE, Maire

Richard SAUSSAY, Secrétaire de séance